



YACHT CLUB DU PECQ

AVIS DE COURSE

Simplifié

REGATE D'OUVERTURE

LE YACHT CLUB DU PECQ ORGANISE UNE REGATE

POUR SES 50 ANS

VENEZ NOMBREUX REGATER AVEC NOUS LE DIMANCHE 23 AVRIL 2017 !

Grade : 5 C

Support : HN, IND, INQ

Inscriptions : de 8h30 à 10h00

Briefing : 10h15

Programme :

8h00 : Accueil avec boissons chaudes et un tee-shirt sera offert à chaque participant.

10 :45 : Signal d'avertissement de la première course à 10h45

1. REGLES DE COURSE

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2017/2020, les règlements fédéraux et le règlement Osiris Habitables.

1.2 Le règlement de la Fédération Française de voile s'applique.

1.3 L'utilisation du pavillon rouge est obligatoire pour protester selon la règle 61.1 (a) des RCV et cela quelle que soit la longueur du bateau.



YACHT CLUB DU PECQ

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régates est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitables, d'un poids maximum de 1,2 tonne, ainsi qu'aux quillards de sport.

2.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire auprès de l'autorité organisatrice le jour de la régates.

2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3. DROIT A PAYER

Gratuit

4. PROGRAMME

Grutage et inscription à partir de 8h30

Mise à disposition du comité de course à 10h30

Cérémonie protocolaire vers 16h30

5. INSTRUCTION DE COURSE

Les instructions de course seront affichées (cela est considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25 par la FFV) dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront distribuées aux concurrents lors de leur inscription.

6. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.



YACHT CLUB DU PECQ

7. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soit recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

8. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

Mr Christophe DEFOULNY tél : 06.20.98.86.93

10. INSCRIPTIONS

Au près de Mr le Trésorier Eric JOYE tél : 06.80.04.43.04

Président du comité de course : Mr Jean-Paul GELINEAU